

# Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 19 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2024, soit 0,189 euro HT le caractère. Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées. Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne. Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

## SCI LES BLACHES

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE AU CAPITAL DE 1 676,94 EUROS  
Siège social : Les Grands Plantiers - 3085 Route de Châteauneuf  
ST SORLIN EN VALLOIRE (26210)  
389 037 037 RCS ROMANS

### Modification des dirigeants

D'un procès-verbal de décisions en date du 9/07/2024, il résulte que Madame Sylviane JOURDAN, demeurant à ANNEYRON (26140), 5032 Route de Mantaille et Monsieur Jonathan REGAL, demeurant à ANNEYRON (26140), 5054 Route de Mantaille, ont été nommés co-gérants de la société pour une durée illimitée à compter du même jour, en remplacement de Monsieur Dominique REGAL décédé.

L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence.  
Dépôt légal au GTC de ROMANS Pour avis

## SCI JGF

Société civile immobilière au capital de 152,45 euros  
Siège social : 55 RUE DE MELUN  
77090 COLLEGIEN  
351 422 712 RCS MEAUX

### TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL (Greffe d'arrivée)

Le 02.08.2024, l'Associé Unique de la société ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation et l'administration de biens immobiliers et une durée de 50 ans jusqu'au 18.07.2039 a décidé de transférer le siège social du « 55 RUE DE MELUN, 77090 COLLEGIEN » au « 1580 Chemin des Joncs - Ile des Terres - 26700 PIERRELATTE » avec effet rétroactif au 30.01.2020 et, de modifier l'article 5 des statuts. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de ROMANS et radiée au RCS de MEAUX.

## LA SECRÈTE

SAS au capital de 2 000 €  
Siège social : 209 route de Nyons  
26770 Roche Saint Secret-Béconne  
950 842 567 RCS de Romans

Le 30/07/2024, l'AGO a décidé de la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social. Modification au RCS de Romans.

SINIA  
CROIX D'OR Notaires de France

### CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Svt acte reçu par Me Sébastien DENOITS, Notaire Associé de la SARL MONTBARBON, DUNAND, PARIÇAUD, DENOITS, notaires associés, titulaire d'un Office Notarial à VALENCE (26000), « SINIA - La Croix d'Or », 82A Boulevard Pierre Tézier, CRPCÉN 26001, le 5 août 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens entre M. Hakim QUEHEL, Agent de sécurité, et Mme Soukaina BENLARB, Chargée de clientèle, dt à GUILHERAND-GRANGES (07500) 418 rue Anatole France.

Monsieur est né à MONTELMAR (26200) le 23 octobre 1998.  
Madame est née à OYONNAX (01100) le 1<sup>er</sup> juin 1997, de nationalités françaises et résidents en France.

Mariés à la mairie de BOURG-DE-PEAGE (26300) le 1<sup>er</sup> août 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, non modifié.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion  
Le notaire.



## APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

**AS 26 24 0139 01 PV** : superficie totale : 9 ha 17 a 90 ca dont 14 a 80 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : CORNILLON-SUR-L'OULE (9 ha 17 a 90 ca) - 'FONT LA COTE' : A-553-555 - 'LA CAVALIERE' : A-707-709-710-722-1113 - 'LA DONNE' : A-275-276-280-282 - 'LE CHATEAU' : A-43-44-47 - 'LE VILLAGE' : A-136 - 'LES ROUTES' : A-371-374-1106-1107-1108-1109-1110-1111 - 'PERSIOME' : A-557-885-888. Zonage : RNUu. Occupation : Libre

**AS 26 24 0143 01 PV** : superficie totale : 9 ha 45 a 26 ca dont 20 a 82 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bâtiment issu du cadastre. Parcellaire : SAINT-PANTALÉON-LES-VIGNES (9 ha 45 a 26 ca) - 'BASSE FOND DE BARRAL' : B-216-217-218-220-237-238-245-246-247-259-1107-1110-1111 - 'DE LA HAUTE FOSSE' : B-219. Zonage : SD. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'ÉGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jour ouvré suivant la date du 23/08/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : [direction26@saferaura.fr](mailto:direction26@saferaura.fr).



## APPEL DE CANDIDATURES

### POUR LA LOCATION DE BIEN A VOCATION AGRICOLE

Article L 141-1,II,4° du Code rural et de la pêche maritime (intermédiation locative)

**IL 26 24 0008 EP** : superficie totale : 3 ha 00 a 00 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Aucun. Parcellaire : LES TOURETTES (3 ha 00 a 00 ca) - 'LES AUCHES' : AE-30-31-259. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'ÉGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 23/08/2024 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr) (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt CS 10150 26905 VALENCE 09 - Mail : [direction26@safer-aura.fr](mailto:direction26@safer-aura.fr).

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution en date du 29 juillet 2024 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION :

**PIERRELAT'IN**

FORME : Société par actions simplifiée  
CAPITAL : 5 000 euros  
SIEGE : 87 Grande Rue 26700 PIERRELATTE

OBJET : L'exercice de la profession d'agent immobilier et mandataire en vente de fonds de commerce : la vente, l'achat, l'échange ou la location de tous biens immobiliers urbains ou ruraux, ou mobiliers représentatifs de biens immobiliers de tout ce qu'ils produisent, de ce qui s'y unit accessoirement soit par nature soit du fait de la loi des usages l'évaluation et l'expertise de ces biens, à quelque fin que ce soit, leur partage, leur lotissement, leur mise en valeur sous quelque forme que ce soit l'étude et la réalisation de toutes opérations hypothécaires et toutes questions liées directement aux mandats ou missions dont l'agent immobilier peut être chargé dans le cadre de l'exercice de la profession.

L'activité de gestion immobilière et administration de biens.

L'activité de marchand de biens.  
Gestion du patrimoine, le financement, l'assurance, le conseil.

DURÉE : 99 années  
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, à la majorité des droits de vote présents ou représentés, les actions du cédant n'étant pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

PRESIDENT : la société CEZE ARDECHE IMMOBILIER, SARL à associé unique au capital de 7 500 euros, dont le siège social est Grand' rue Jean Moulin 30430 BARJAC, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 503 168 916, représentée par son gérant Monsieur Sébastien MOULIN demeurant 137 Impasse des Quatre Vents 30760 SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS

DIRECTEUR GENERAL : la société BLD IMMOBILIER, SASU au capital de 250 000 euros, dont le siège social est 614 Route de Carsan 30130 PONT SAINT ESPRIT, immatriculée au RCS de NIMES sous le numéro 908 410 327, représentée par son Président Monsieur David BOULOUNAUD demeurant 614 Route de Carsan 30130 PONT SAINT ESPRIT  
IMMATRICULATION : au RCS de ROMANS.

Pour avis

### Avis de constitution

Par acte sous sein privé en date du 22/07/2024, constitution de la SAS Y PIECES AUTO, au capital de 500 €, sise 18 Rue de la Cartoucherie, 26500 BOURG LES VALENCE

Activité : Achat/vente, de pièces automobiles et deux roues en neuf et occasion, import/export

Durée : 99 ans  
Président : M. DE UREDA Yanis, né le 11/09/1998 à Guilherand-Granges, de nationalité française, demeurant 24 rue du Dr Lherbier, 26250 LIVRON SUR DROME  
Directrice générale : Mme COULON Brenda, née le 25/10/1998 à Chateauroux, de nationalité française, demeurant 24 rue du Dr Lherbier, 26250 LIVRON SUR DROME  
Admission AG et exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix  
Clauses d'agrément : parts librement cessibles  
Inscription du RCS de Romans sur Isère

### Avis de constitution

Par acte sous sein privé en date du 22/07/2024, constitution de la SAS CENTRE AUTO MECA RAPID, au capital de 2000 €, sise 275 Rue des Entrepreneurs, 26250 LIVRON-SUR-DROME

Activité : Achat/vente, montage et équilibrage de pneumatiques, entretien mécanique automobile, remplacement pare-brise. Achat/vente véhicules d'occasion, import/export

Durée : 99 ans  
Président : M. DE UREDA Yanis, né le 11/09/1998 à Guilherand-Granges, de nationalité française, demeurant 24 rue du Dr Lherbier, 26250 LIVRON SUR DROME  
Directeur général : M. SALAH SALAH Karim, né le 04/06/1986 à Forbach, de nationalité française, demeurant 41 rue Mozart, 26000 VALENCE  
Admission AG et exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix  
Clauses d'agrément : parts librement cessibles  
Inscription du RCS de Romans sur Isère

# Chronique juridique

**DROIT RURAL / L'article L.415-7 du code rural prévoit que « le preneur a le droit de chasser sur le fonds loué ». Toutefois, il ne faut pas confondre le droit de chasser avec le droit de chasse.**

## Le fermier et son droit de chasser sur les terres louées

**Question** : En tant qu'agriculteur, je subis régulièrement des dégâts de gibiers. Malgré la protection de mes cultures par des clôtures, les sangliers font beaucoup de dégâts. J'ai entendu dire que le fermier avait le droit de chasser sur les parcelles qu'il a en location. Cela pourrait être un moyen supplémentaire pour lutter contre les dégâts. Pouvez-vous m'en dire plus ?

**Réponse** : L'article L.415-7 du code rural prévoit que « le preneur a le droit de chasser sur le fonds loué. S'il ne désire pas exercer ce droit, il doit le faire connaître au bailleur. » La procédure prévoit que le fermier doit avertir le bailleur par lettre recommandée avec accusé de réception chaque campagne de chasse, s'il ne souhaite pas exercer ce droit.

Toutefois, il ne faut pas confondre le droit de chasser accordé par le statut du fermage avec le droit de chasse proprement dit. En effet, le droit de chasse appartient au propriétaire qui peut en disposer en cédant ou en louant la chasse. Ainsi, si un bail de chasse n'est pas inclus dans un bail rural, le propriétaire conserve son droit de chasse. Etant précisé que le bail de chasse n'est pas un bail soumis au statut du fermage. Le droit que la loi attribue au fermier est le droit de chasser personnellement, lui aussi, sur les terres qui lui sont louées, concurrentement avec le détenteur du droit de chasse.

Résultant du statut du fermage, le droit de chasser n'est pas accordé aux preneurs des baux exclus de ce statut en vertu du deuxième alinéa de l'article L. 415-10 du code rural. En sont également exclus les preneurs de baux du domaine de l'État, des Départements, des communes et des établissements

publics lorsque ces baux ne portent pas sur une exploitation agricole.

Le droit de chasser est un droit dit personnel. C'est-à-dire que le fermier ne peut en faire bénéficier un tiers, ni même un membre de sa famille. Toutefois, si le bail est établi au bénéfice de plusieurs personnes (des époux, le père et le fils, des associés...) tous les titulaires du bail bénéficient du droit de chasser.

L'article L 415-3 du code rural précise que l'exercice du droit de chasser par le preneur ne le prive pas de la faculté de demander au bailleur ou au détenteur du droit de chasse réparation des dommages causés par le gibier.

Bien évidemment, l'exercice de ce droit de chasser est subordonné à l'observation des dispositions légales ou réglementaires concernant la chasse (détention du permis de chasse, etc.). Il ne peut notamment pas être exercé dans les réserves cynégétiques autorisées par le ministre de l'Agriculture. Lorsque le propriétaire a fait apport de son droit de chasse à l'association communale de chasse agréée, le preneur en devient membre et a le droit de chasser sur tout le territoire de celle-ci.

**Rappel** : La période d'ouverture de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département de la Drôme du 08 septembre 2024 à 7 heures au 28 février 2025 au soir (heure légale). [Arrêté préfectoral N°26-2024-06-27-00008 du 27 juin 2024 fixant les dates d'ouverture, de fermeture, et les modalités d'exercice de la chasse dans le département de la Drôme pour la saison 2024-2025]. ■

Le Service juridique rural de la FDSEA 26,  
Nathalie Kotomski

## SCEA dénommée SCEA LA BAYANE

Société civile d'exploitation agricole au capital de 63.552,00 €  
Siège social : MARCHES (26300)  
Chez Monsieur Michel CARAT  
Quartier la Bayane,  
Immatriculée au RCS de ROMANS SUR ISERE n°950 408 401

Suite au procès-verbal en date du 13/02/2020 les associés ont pris acte du décès de M. Thierry Michel CARAT, demeurant à CHATUZANGE LE GOUBET (26300) 320 B chemin des Fiancayes, né à BOURG DE PEAGE (26300), le 19 juillet 1960, décédé le 18 décembre 2018 et ont pris acte de sa fin de mission de gérant à cette même date. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de ROMANS SUR ISERE.

Pour insertion

## JARDIN FRAICHEUR

### Avis de constitution

Par acte sous sein privé en date du 05/08/2024, constitution de la SAS JARDIN FRAICHEUR, au capital de 1000 €, sise 161 Avenue de Romans, MBE 131, 26000 VALENCE

Activité : Achat/vente, courtage fruits et légumes, épices aromatiques, alimentation générale en sédentaire et non sédentaire. Import/export

Durée 99 ans  
Président : M. NACEUR Abdelkrim, né le 22/09/1963 à Sidi Bel Abbes (Algérie), de nationalité française, demeurant 25 Allée Eugène Poitou, 26000 VALENCE

Admission AG et exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix  
Clauses d'agrément : parts librement cessibles  
Inscription du RCS de Romans sur Isère.